

# AIDE AU BAFA DE LA VILLE DE RONCHIN

Une aide pour passer le BAFA peut être accordée par la ville. Elle s'adresse aux jeunes ronchinois(es) à partir de 16 ans et dont la famille est non imposable.

La Ville prend en charge 1/3 du montant de la formation.

Pour bénéficier de cette aide, il doit adresser une lettre de motivation et la copie de non imposition au maire. Les places sont limitées.

Pour tout renseignement, la demande doit être effectuée par le jeune auprès du Service Jeunesse : 03 20 53 46 15

<https://www.ville-ronchin.fr/dispositifs-daides-0>

**Mairie de Ronchin:**

650 avenue Jean Jaurès

59790 - Ronchin

<https://www.ville-ronchin.fr/>